



RESSOURCES HUMAINES

## APPEL À CANDIDATS (RÉSERVE DE RECRUTEMENT)

Le Conseil de Zone de la ZSWAPI a décidé en sa séance du 21 août 2017 de déclarer la vacance pour un emploi de :

**Conseiller technique – Responsable bâtiment (h/f)**

### 1. Objectif

Le Conseiller technique Responsable bâtiment a pour mission principale de veiller au bon entretien général des bâtiments en garantissant le suivi des projets de construction et des travaux de maintenance nécessaires.

### 2. Description

Le Conseiller technique a pour mission de maintenir, entretenir et aménager les bâtiments dans le respect de la maîtrise des coûts et de la vision stratégique de la zone. Il veille aussi à la sécurité générale des lieux : hygiène – incendie – intrusion.

### 3. Description des tâches

Le Conseiller technique :

- examine les besoins et établit des diagnostics ;
- propose des projets en fonction de la faisabilité technique et financière qu'il aura préalablement analysés ;
- initie les marchés publics d'achat (clauses techniques des cahiers spécial des charges) ;
- établit et traite les commandes de travaux ;
- s'assure du bon suivi des travaux en cours, en veillant à la qualité, la maîtrise des coûts et la sécurité
- organise la répartition des tâches et l'établissement des plannings ;
- enregistre les travaux effectués et rédige des comptes rendus permettant de réparer les pannes récurrentes
- tient des tableaux de bord de planification et de suivi des travaux ;
- tient en compte les contraintes d'hygiène et de sécurité ;
- effectue la gestion administrative du service ;
- évalue les processus et proposer des projets d'amélioration ;
- participe au groupe de pilotage de la construction des nouveaux bâtiments et en assure la coordination
- mène les réunions de préparation, en cours et en fin de projet ;
- définit les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés
- fournit les consignes nécessaires aux différents intervenants ;

- se tient au courant des évolutions dans le secteur et en tient compte pour l'appliquer dans son travail quotidien.

#### 4. Place dans l'organisation

Le Conseiller technique fait partie du Département Direction générale.

Son supérieur hiérarchique direct est le directeur général.

Le Conseiller technique supervise les membres du personnel qui effectuent des missions au sein de son service.

#### 5. Eléments de réseau

Le Conseiller technique reçoit des informations de :

- ses collègues ;
- son supérieur hiérarchique ;
- des personnes externes (fournisseurs ou autres).

Le Conseiller technique fournit des informations à :

- ses collègues ;
- son supérieur hiérarchique ;
- des personnes externes (fournisseurs ou autres).

Le Conseiller technique reçoit des instructions de :

- son supérieur hiérarchique.

Le Conseiller technique donne des instructions :

- aux membres du personnel qui effectuent des tâches/missions au sein de son service ;
- aux partenaires externes.

#### 6. Autonomie

Le Conseiller technique est autonome pour l'ensemble de l'exécution de ses missions et projets, en accord avec son supérieur hiérarchique.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur général.

#### 7. Conditions à remplir et compétences à avoir pour le 16 octobre 2017

- **Conditions à remplir**
  - Être belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
  - Être âgé de 18 ans minimum ;
  - Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- **Diplôme**  
Diplôme d'enseignement supérieur de type long en architecture ou en construction
- **Compétences et actions**
  - Connaître la base des marchés publics
  - Être capable de comprendre et d'analyser des textes juridiques, normes, descriptifs techniques
  - Être capable d'établir des plans d'actions
  - Avoir les connaissances des normes et des consignes de sécurité et les respecter
  - Pouvoir travailler en équipe et de manière autonome
  - Communiquer aisément et efficacement
  - Savoir manager une équipe
  - Pouvoir concilier les besoins et les contraintes
  - Maitriser les logiciels informatiques bureautiques: Excel, Word, ... et autre si besoin
  - Faire preuve d'ingéniosité, de créativité et de débrouillardise
  - Présenter une image positive de la Zone en toutes circonstances
  - Disposer du permis B
  - Avoir une expérience utile en gestion de projet et suivi de chantier est un plus
- **Savoir-être**
  - Etre Rigoureux
  - Avoir le sens de l'organisation
  - Etre Réactif
  - Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse, de méthode et d'organisation
  - Etre diplomate
  - Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle
  - Avoir une bonne présentation
  - Etre dynamique
- **Période d'intégration**  
6 mois

## 8. Votre contrat

Régime de travail : temps plein (38h/semaine) de jour du lundi au vendredi.

Lieu de travail : basé au siège social de la zone. Déplacements fréquents.

Contrat : CDD de 6 mois suivi d'un CDI sous réserve d'une évaluation positive.

Rémunération : selon l'échelle O1 déterminée par le statut pécuniaire des membres du personnel administratif de la zone de secours de Wallonie picarde.

## 9. Modalités de candidature

Pour postuler, veuillez envoyer votre dossier de candidature complet par courrier uniquement, à l'attention du service des Ressources humaines à l'adresse suivante : Zone de secours de Wallonie picarde, rue de la Terre à Briques 22 à 7522 MARQUAIN, pour le 16 octobre 2017 à minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Votre dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- CV avec photo
- lettre de motivation
- copie du diplôme
- copie de la carte d'identité
- copie du permis de conduire
- extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois

## 10. Epreuves

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un test écrit préalable au concours, qui consiste en un questionnaire à choix multiple qui teste les connaissances techniques en lien avec les missions demandées. Le concours de recrutement consiste en un entretien oral. Il teste la motivation et la conformité du candidat avec la description de fonction et la Zone de Secours. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir au minimum 60 %.

